

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

02 Décembre 2019

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :

Mesdames Valérie COLIN, Brigitte HIEGEL, Joëlle MONLOUIS,
Messieurs Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Jean-Claude DAIX, Claude DELFORGE,
Bruno FOUCHET, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Jean-Pierre MEURILLON,
François THISSERANT, Daniel VOISIN

Assistent :

Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Gérard DELORME (Vice-président délégué du District des HAUTS-DE-SEINE),
Jean-Jacques COMBAL (Secrétaire Général du District du VAL DE MARNE), Olivier BIRON
(Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER
(Directeur Technique Régional)

Absents :

Madame Christine AUBERE (excusée), Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ (excusé), François CHARRASSE (excusé), Frédéric CHEVIT
(excusé), Thierry MERCIER (excusé), Rosan ROYAN (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 21 OCTOBRE 2019

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 21 Octobre 2019.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 29.11.2019, la Ligue a enregistré 252 661 licences contre :

. 260 159 licences la saison dernière à la même date, soit une baisse de 2,88% (- 7 498 licences)

. 249 225 licences au 29.11.2017, soit une hausse de 1,38% (+ 3 436 licences).

Il semble acquis qu'à la fin de la saison 2019/2020, la Ligue enregistrera une baisse du nombre de licences enregistrées par rapport à la saison dernière (saison record) mais l'effectif 2019/2020 devrait être supérieur à celui de la saison 2016/2017 (2^{ème} meilleure saison à ce jour).

A ce jour, au niveau global, la Ligue a enregistré 90,10% des licences N-1 ; dans le détail, la Ligue a déjà enregistré 105,62% des licences N-1 dans le Football Féminin alors qu'elle n'en a enregistré que 88% dans le Football d'Animation Masculin Libre.

Au niveau national, la Ligue a retrouvé la 1^{ère} place du classement des Ligues au nombre de licences enregistrées devant la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES (243 683 licences) et la Ligue des HAUTS-DE-FRANCE (217 184 licences).

Il convient de noter que l'ensemble des Ligues enregistrent une baisse de date à date.

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance à l'aide de différents tableaux de :

La répartition des licences enregistrées par District

Au 29.11.2019, avec 40 476 licences enregistrées, le District des HAUTS-DE-SEINE est en tête du classement des Districts franciliens.

Il convient de noter que de date à date, le nombre de licences enregistrées dans le District des HAUTS-DE-SEINE est stable (+ 25 licences par rapport à N-1) tandis que dans tous les autres Districts, il est en baisse : la plus forte baisse en volume étant enregistrée par le District des YVELINES (- 1 536 licences) et en valeur relative par le District de la SEINE-SAINT-DENIS (- 4,03%).

La répartition des licences enregistrées par catégorie

Le Football Libre masculin

De date à date, toutes les catégories du Football Libre masculin sont en baisse ; la plus forte baisse en volume étant enregistrée dans le Football d'Animation (- 3 793 licences) et en valeur relative chez les U18/U19 (- 10,59%).

Pour relativiser la perte dans le Football d'Animation, il faut noter que c'est cette catégorie qui avait enregistré la plus forte hausse à l'issue de la saison dernière.

En volume, la catégorie Seniors enregistre une baisse de 3 032 licences de date à date.

Dans le détail, on observe néanmoins que les catégories U14, U16 et U18 enregistrent une hausse de leur effectif par rapport à la fin de la saison dernière :

. U14 : + 468 licences, soit + 4,04%

. U16 : + 82 licences, soit + 1,02%

. U18 : + 373 licences, soit + 7,27%

Focus sur les U20

Au 29.11.2019, la Ligue a enregistré 2 475 licences U20 tandis qu'à la même période la saison dernière, les U19 qui sont devenus cette année les U20 étaient au nombre de 4 252, ce qui laisse à penser que nous avons perdu de date à date, entre les deux saisons, 1 777 licences. Même tendance à la baisse chez les U19 puisqu'au 29.11.2019, la Ligue a enregistré 2 579 licences U19 alors qu'à la même période la saison dernière, selon la même logique, nous comptons 4 810 licences U18 (qui sont devenus les U19 de cette année), soit une perte de 2 231 licences entre les deux saisons.

Focus sur le Football d'Animation (U6 – U11)

De date à date, toutes les « sous-catégories » du Football d'Animation enregistrent une baisse de leur effectif.

En volume, la plus forte baisse est enregistrée par la catégorie U9 (- 1 018 licences).

En valeur relative, c'est la catégorie U6 qui enregistre la plus forte baisse (- 9,02%).

Le Football Féminin

Au niveau global, le nombre de licences enregistrées dans le Football Féminin Libre (16 676) est en hausse par rapport à la fin de la saison dernière : + 887 licences, soit + 5,62%.

Dans chacune des catégories des U7 F aux U15 F, le nombre de licences enregistrées est déjà en hausse par rapport à la fin de saison dernière : de + 27 licences pour les U14 F à + 232 licences pour les U12 F.

Etant observé que la catégorie U6 F est à l'équilibre par rapport à la fin de saison dernière.

Pour les autres catégories, si elles ne sont pas encore en hausse par rapport à la fin de saison dernière, elles sont en hausse de date à date à l'exception des catégories U16 F et U19 F qui sont en baisse (respectivement de - 50 licences, soit - 5% et - 17 licences, soit - 4,93%)

Numériquement, la hausse enregistrée dans le Football Féminin permettra d'atténuer la baisse enregistrée dans le Football Libre Masculin, et plus particulièrement dans le Football d'Animation et chez les Seniors.

Au niveau national, les franciliennes représentent 11,91% de l'ensemble des pratiquantes (144 031 licences).

Avec 19 333 licences pratiquantes, la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES devance encore notre Ligue.

On notera néanmoins que cet écart est exclusivement lié à la catégorie Seniors Féminines où la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES enregistre 6 538 licences contre seulement 3 161 licences pour notre Ligue. En revanche, des U6 F aux U15 F, notre Ligue enregistre plus de licences que son homologue d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Football Diversifié

De date à date, le nombre de licences enregistrées en Futsal est en augmentation : + 648 licences, soit + 10,70%.

Le Football Loisir et le Football d'Entreprise connaissent quant à eux une diminution de leur nombre de licences enregistrées respectivement de - 231 licences (- 6,94%) et - 284 licences (- 8,98%).

L'encadrement

Si la catégorie « Technique Nationale » est stable, les autres catégories de l'encadrement connaissent une augmentation de leur nombre de licences enregistrées de date à date :

. animateurs fédéraux : + 224 licences (+ 30,85%) ; cette catégorie étant déjà en augmentation par rapport à la fin de saison dernière

. Technique Régionale : + 83 licences (+ 9,53%)

. Dirigeants : + 384 licences (+ 1,87%)

La catégorie « Educateurs Fédéraux » enregistrant quant à elle une baisse de son effectif de date à date : - 45 licences (- 1,90%).

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 09 NOVEMBRE 2019

Le Président revient sur l'Assemblée Générale de la Ligue qui s'est déroulée le 09 Novembre dernier au Méridien Etoile.

Il se réjouit de la qualité des débats et du succès rencontré par les festivités organisées dans le cadre de cette Assemblée millésimée « Centenaire du Football Francilien » (exposition photos retraçant l'histoire du Football Francilien, photocall avec la Coupe du Monde) et fait part au Comité des messages de félicitations de nombreux clubs, tant pour la qualité de cette Assemblée que pour le Stadium Mag des 100 ans.

M. MEURILLON souligne la qualité de la présentation relative aux questions financières, et notamment celle sur les différents niveaux de versements effectués par la Ligue. Il demande que cette présentation lui soit transmise, ainsi qu'à l'ensemble des Présidents de District.

Le Président rappelle que cette présentation des différents niveaux de versements effectués par la Ligue avait notamment pour objet de faire comprendre aux clubs que la Ligue est une « boîte aux lettres » et qu'elle ne dispose pas de la totalité de ses produits pour son fonctionnement.

Enfin, le Président adresse ses remerciements aux Districts qui ont mis à disposition un de leurs collaborateurs pour participer aux opérations d'équipement des délégués de clubs.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

*** Les prochains rendez-vous**

Le Président fait un point des prochains rendez-vous :

- . Remise des dotations aux Sections Sportives Scolaires le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue,
- . Vœux aux Commissaires et au C.C.J. le Mardi 07 Janvier 2020 aux salons des Arts et Métiers,
- . Livraison de ballons (opération « 10 000 ballons ») et des dotations des Labels Jeunes dans les Districts.

Bien que n'ayant toujours pas reçu la partie textile des dotations Labels, et vu l'impossibilité pour la F.F.F. de communiquer la moindre date prévisionnelle, il sera procédé à la livraison, à la charge des Districts, des dotations des Labels ainsi qu'à celle des ballons de l'opération « 10 000 ballons ». Il est néanmoins précisé que le District a tout loisir de récupérer directement ces dotations à Morfondé.

Revenant sur l'opération « 10 000 ballons », le Président rappelle qu'il s'agit d'une action de la Ligue et remercie les Districts d'y participer en procédant à la distribution des ballons aux clubs concernés, lesquels sont informés directement par la Ligue.

*** Assemblée Générale électorale de la Ligue**

Sous réserve de confirmation du lieu, l'Assemblée Générale électorale de la Ligue aura lieu le Samedi 31 Octobre 2020 au Méridien Etoile.

Le Comité prend connaissance des dates arrêtées pour les Assemblées Générales électorales des Districts :

- . 77 : en attente
- . 78 : le 13 Juin 2020
- . 91 : Septembre 2020 (3^{ème} semaine)
- . 92 : le 27 Juin 2020
- . 93 : fin Juin 2020
- . 94 : Septembre 2020
- . 95 : le 19 Septembre 2020

Le Président rappelle aux Districts que l'élection de leur Comité de Direction doit se tenir au plus tard 30 jours avant l'Assemblée Générale électorale de la Ligue, et invite ceux qui ont fixé ou envisagent de fixer leur Assemblée Générale électorale au mois de Septembre 2019 à prendre toutes les précautions nécessaires pour respecter cette disposition statutaire.

* Proposition d'évolution de nouvelles pratiques Futsal Féminin

Sur proposition de la Commission Régionale Futsal, et après avoir entendu les explications de M. COUCHOUX, le Comité décide de créer, dès cette saison 2019/2020, une Coupe de Paris IDF Futsal Féminin et ce, afin d'étoffer l'offre de pratique pour cette catégorie.

Le Comité est ensuite informé d'un projet de création d'un Challenge National Futsal Féminin ; cette création étant envisagée dès cette saison, le Comité s'étonne de n'avoir eu, à ce jour, aucune communication officielle sur le sujet.

* Règles d'accès au Championnat Régional Féminin Seniors

Le Comité,

Rappelle que :

. L'article 5.3.3 du Championnat Régional Féminin Seniors dispose que : « *Les trois dernières de chacun des groupes et la moins bonne 7^{ème} de la division descendent en Départemental 1 F de leur District la saison suivante et sont remplacées par la première de chacun des groupes de cette division, étant précisé que seuls sont autorisés à accéder au Régional 3 F les clubs issus d'un Championnat Départemental 1 F de District (ou d'un Championnat Départemental regroupant plusieurs Districts) comprenant au moins 8 équipes, lesquelles doivent figurer au classement au terme de la saison.*

Dans le cas où le Départemental 1 F comporte moins de 7 groupes, la moins bonne 7^{ème} reste dans la division la saison suivante. »,

. Lors de ses réunions plénières des 23 octobre 2017 et 03 Décembre 2018, le présent Comité a décidé de surseoir à l'application de la disposition réglementaire susvisée et ainsi, de permettre à tous les clubs champions de D1 F des Districts d'accéder au R3 F à l'issue des saisons 2017/2018 et 2018/2019, deux premières saisons d'existence du Championnat Départemental Féminin Seniors,

Vu le nombre d'équipes encore engagées à ce jour dans les Championnats Départementaux Féminins Seniors des Districts franciliens,

Rappelé qu'il s'agit seulement de la 3^{ème} saison d'existence d'un Championnat Départemental Féminin Seniors,

Vu la nécessité, dans le cadre du développement du Football Féminin, d'ancrer la pratique féminine compétitive au niveau départemental,

Après consultation des Présidents de District (réunion « Président de Ligue – Présidents des Districts » du 12 Novembre 2019) et du Collège des Présidents de Club (réunion du 30 Novembre 2019),

Décide une nouvelle fois de surseoir à l'application de la disposition prévue à l'article 5.3.3 du Règlement du Championnat Régional Féminin Seniors quant au nombre minimum d'équipes devant figurer au classement du Championnat Départemental 1 F de District à la fin de la saison 2019/2020 pour permettre l'accès du club champion de cette division.

Disposition spécifique en cas de montée(s) supplémentaire(s) en R3 F

Le Comité,

Après avoir relevé qu'en cas de montée(s) supplémentaire(s) en R3 F, eu égard à la composition à ce jour des Championnats Départementaux Féminins Seniors des Districts (avec notamment 1 Championnat comprenant 7 équipes), les dispositions réglementaires relatives au départage des équipes entre groupes d'une même division (article 14.10 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.) peuvent être inapplicables, ou leur application peut conduire à un départage dénué de sens,

Après consultation des Présidents de District (réunion « Président de Ligue – Présidents des Districts » du 12 Novembre 2019) et du Collège des Présidents de Club (réunion du 30 Novembre 2019),

Décide qu'à la fin de la présente saison, le ou les éventuels montants supplémentaires de D1 F en R3 F seront les équipes classées deuxièmes des Championnats

Départementaux Féminins Seniors de D1 F comprenant le plus grand nombre d'équipes figurant au tableau de classement à l'issue de la saison.

*** Point sur le Championnat U20**

Le Comité,

Rappelle que :

. Il a été décidé de créer un Championnat U20 à compter de la saison 2019/2020 afin d'offrir une pratique pour les licenciés U19 et U20 et ce, suite à la décision fédérale quant à la suppression d'un Championnat U19 au niveau régional (l'accès au Championnat National U19 étant maintenant réservée aux équipes issues d'un Championnat U18),

. L'article 5.3.2 du Règlement du Championnat Régional U20 relatif à la composition et aux modalités d'accession/relégations à l'Elite 2 dispose que : « *Les trois dernières de chacun des groupes et la moins bonne 9^{ème} de la division sont automatiquement remises à la disposition de leur District la saison suivante.*

La première du Championnat Départemental U20 Espoir 1 de chaque District accède à l'Elite 2 la saison suivante. »

Vu le nombre de Districts franciliens proposant un Championnat Départemental U20 à ce jour (3 Districts sur 7) et le nombre d'équipes y participant,

Vu la nécessité de pérenniser, tant au niveau régional que départemental, une offre de pratique compétitive pour les licenciés U19 et U20,

Après consultation des Présidents de District (réunion « Président de Ligue – Présidents des Districts » du 12 Novembre 2019) et du Collège des Présidents de Club (réunion du 30 Novembre 2019),

Décide qu'à la fin de la saison 2019/2020, seules les dernières équipes de chacun des groupes d'ELITE 2 et la moins bonne équipe classée 11^{ème} de la division seront remises à la disposition de leur District la saison suivante. Les modalités d'accession restant inchangées (la première du Championnat Départemental U20 Espoir 1 de chaque District accédant à l'Elite 2 la saison suivante).

*** Désignation d'arbitres par les Districts dans le cadre des matches organisés par la Fédération des Clubs de la Défense**

Le Comité prend connaissance d'un mail de la Fédération des Clubs de la Défense au terme duquel il est demandé aux Districts de désigner des arbitres sur les rencontres organisées par ladite Fédération et ce, en application de la convention entre la F.F.F. et la Fédération des Clubs de la Défense, laquelle était jointe à cette correspondance, ce qui a permis de relever que la convention n'était plus en vigueur.

*** District des HAUTS-DE-SEINE : demande d'application de l'article 3.8 du R.S.G. de la Ligue à l'encontre de l'AS BAGNEUX FUTSAL (550 647)**

Le Comité prend connaissance de la demande du Comité de Direction du District des HAUTS-DE-SEINE quant à l'application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue à l'encontre de l'AS BAGNEUX FUTSAL, lequel présente un solde débiteur vis-à-vis dudit District.

Sous réserve des explications du District sur la nature de certaines sommes réclamées et sur les mesures qu'il a prises à l'encontre du club, le Comité décide de mettre en œuvre la procédure décrite à l'article susvisé.

*** Formations F.M.I. : le point**

Le Comité prend connaissance du bilan des formations organisées dans le cadre du déploiement de la Feuille de Match Informatisée sur tablette sur les compétitions Football d'Entreprise et Critérium ; 70 personnes représentant 47 clubs ont participé aux 6 sessions de formation proposées par la Ligue, étant observé qu'il reste une dernière session, laquelle se déroulera le 09 Janvier prochain.

* BELFA du 08 Novembre 2019

Le Comité prend connaissance des informations suivantes suite à la réunion du BELFA du 08 Novembre 2019 :

- . Nomination de Mme Christine AUBERE à la Commission Fédérale de Structuration des Clubs en tant que représentante du Collège des Autres Acteurs du Football,
 - . Création prochaine d'un « Marketplace » avec un corner réservé aux clubs,
 - . Création et diffusion prochaine d'une newsletter destinée aux clubs,
- Sur ce point, le Comité s'étonne que la F.F.F. utilise, sans autorisation préalable, les adresses de messagerie des clubs (@lpiff.fr) pour sa communication, étant rappelé que lesdites adresses sont la propriété de la Ligue.
- . Date de la prochaine réunion statutaire des Collèges : le Samedi 16 Mai 2020.

* Mail du 13 Novembre dernier de FM Média sur la proposition de livraison d'albums PANINI
Le Comité prend connaissance de la proposition de FM Média quant à la possibilité pour les instances de se voir livrer des albums PANINI et des pochettes de 5 stickers qui seraient à distribuer sur les événements se déroulant sur la période du 13 Décembre 2019 au 1^{er} Mars 2020.

* Mouvements dans les Commissions Régionales

Sur proposition de la Commission de Gestion et Formation des Délégués, le Comité nomme en qualité de délégué stagiaire pour 2019/2020 :

- . M. Omar BETTAHAR (identifiant F.F.F. : 2330036185)
- . M. Michel MORREELS (identifiant F.F.F. : 2320418245)

* Information sur le litige « Laurent PIOMBO c/ L.P.I.F.F. »

Il est préalablement rappelé qu'après avoir été débouté de ses demandes devant le Conseil des Prud'hommes puis devant la Cour d'Appel, M. Laurent PIOMBO s'était pourvu en Cassation.

Le Comité est ensuite informé que la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par l'intéressé, ce dont il se réjouit.

* Mouvements dans les clubs

Radiation pour non-paiement des sommes dues – Reprise de dossier
582422 : REVELATION FOOTBALL ACADEMIE (91)

Le Comité,

Rappelé que lors de sa réunion du 07 Octobre 2019, le club de REVELATION FOOTBALL ACADEMIE a été radié pour non-paiement des sommes dues,

Considérant que par suite de la notification de cette décision de radiation, ledit club a régularisé sa situation financière vis-à-vis de la Ligue,

Par ce motif,

Annule la radiation prononcée à l'encontre de REVELATION FOOTBALL ACADEMIE lors de sa réunion du 07 Octobre 2019.

* Demande d'entente formulée par les clubs NANDY F.C. (540 372) et SAVIGNY LE TEMPLE F.C. (531 090) dans la catégorie U15 F

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente formulée par les clubs susvisés pour la catégorie U15 F (en vue de la participation de cette entente à la phase 2 du Championnat Régional U15 F à 11),

Autorise cette entente pour la saison 2019/2020, étant observé que le club support de cette entente est le club de NANDY FC.

Organisation de tournois internationaux sur le territoire de la Ligue

Le Comité prend connaissance de tournois internationaux organisés sur le territoire de la Ligue :

- . US GRIGNY (91) : tournoi international U9/U11/U12 du 11 au 13 Avril 2020 – *Tournoi homologué par la CRSRCM du 21.11.2019*
- . CS MEAUX ACADEMY (77) : tournoi international U12 et U14 du 24 au 26 Octobre 2019 - *Tournoi homologué par la CRSRCM du 24.10.2019 – Régularisation*

* Retour sur les rendez-vous et réunions du Président

Le Président fait un point sur ses différents rendez-vous et autres réunions touchant à la Vie de la Ligue :

- . 29.10: - Rendez-vous avec M. RAVIART, Président de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
 - Soirée des Champions
- . 12.11 : Réunion « Président de Ligue / Présidents de District »
- . 13.11 : Réunion du Conseil Transitoire du District Parisien
- . 16.11 : Collège des Présidents de Ligue au siège de la F.F.F.
- . 19.11 : Rendez-vous avec le Consortium Stade de France (M. COPPEY et Mme BOUTELIER)
- . 22.11 : - Rendez-vous avec Pierre SAMSONOFF
 - Rendez-vous avec Nicolas THIERRY et Ali MOUCER
- . 30.11 : Collège des Présidents de Club

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique

- . Le Mardi 12 Novembre 2019 : réunion de coordination de l'Equipe Technique Régionale de la Ligue
- . Le Jeudi 14 Novembre 2019 : réunion de coordination avec les CT DAP
- . Le Jeudi 28 Novembre 2019 : réunion de coordination des référents Futsal des Districts (mise en place de Critériums Départementaux)
- . Le Lundi 18 Novembre 2019 : Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire
- . Du Lundi 25 au Mercredi 27 Novembre 2019 : Séminaire DAP (FFF) – Participation de Céline LAPERTOT

* La formation des éducateurs

- Titres à Finalité Professionnelle

Dans le cadre de la formation au Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.), il a été organisé :

- . Les 10 et 11 Octobre 2019 : Module projet associatif
- . Les 07 et 08 Novembre 2019 : Module U11
- . Les 18 et 19 Novembre 2019 : Module projet associatif
- . Les 21 et 22 Novembre 2019 : Module projet associatif
- . Les 25 et 26 Novembre 2019 : Module U13 et Module projet associatif
- . Les 28 et 29 Novembre 2019 : Module U15
- . Les 28 et 29 Novembre 2019 : Module Arbitrage

Dans le cadre de la formation au Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.), il a été organisé :

- . Du 21 au 25 Octobre 2019 à Morfondé : semaine 2 du B.E.F. - promotion n°3
- . Du 04 au 08 Novembre 2019 à Morfondé : semaine 2 du B.E.F. - promotion n°1
- . Du 18 au 22 Novembre 2019 à Morfondé : semaine 2 du B.E.F. - promotion n°2

- Formation professionnelle continue

- . Les 28 et 29 Octobre 2019 : thématique « Bien défendre pour mieux attaquer »

. Les 14 au 15 Novembre 2019 : thématique « La préformation »

- Formations Spécifiques

. Les 28 et 29 Octobre 2019 à Vitry sur Seine : module Futsal Initiation

. Les 28 et 29 Octobre 2019 à Morfondé : module Préparation Athlétique

. Les 30 et 31 Octobre 2019 à Vitry sur seine : module Futsal Entraînement

. Les 14 et 15 Novembre 2019 à Morfondé : module Préparation Athlétique

* Le Projet de Performance Fédéral

Le Comité prend connaissance des actions de détections/sélections :

- Pour la catégorie U16

Objectif : rassemblement Inter Ligues du 18 au 20 Février 2020 à Castelmaurou

. Tournoi interdistricts le Mercredi 30 Octobre 2019 à Morfondé

Les résultats :

- Seine et Marne / Seine St Denis : 2- 0

- Val d'Oise / Val de Marne : 0 – 0 (Tab 2-3)

- Essonne / Sélection des Districts : 0 – 1

- Yvelines / Hauts de Seine : 0 – 0 (Tab 3-2)

- Seine et Marne / Sélection des Districts : 1 – 1 (Tab 3-2)

- Yvelines / Val de Marne : 1 – 0

- Hauts de Seine / Val d'Oise : 1- 0

- Essonne / Seine Saint Denis : 0 – 1

- Seine et Marne / Yvelines : 2 – 0

- Sélection des Districts / Hauts de Seine : 1 – 0

- Seine Saint Denis / Val de Marne : 0 – 1

- Essonne / Val d'Oise : 0 – 0 (Tab 2-3)

. Le Mercredi 27 Novembre 2019 à Morfondé : brassage régional (44 joueurs représentant 22 clubs)

- Pour la catégorie U15 F

Objectif : rassemblement Inter Ligues du 13 au 16 Avril 2020 à Ploufragan et Castelmaurou

. Tournoi interdistricts le Samedi 23 Novembre 2019 à Morfondé

Les résultats :

- Seine et Marne / Seine-Saint-Denis : 1 – 1 (Tab 2-3)

- Val-d'Oise / Val de Marne : 0 – 1

- Essonne / Sélection des Districts : 1 – 1 (Tab 2-3)

- Yvelines / Hauts-de-Seine : 3 – 0

- Seine-et-Marne / Essonne : 2-1

- Val-d'Oise / Hauts-de-Seine : 0 – 0 (Tab 2-1)

- Val de Marne / Yvelines : 1 – 1 (Tab 3-2)

- Sélection des Districts / Seine-Saint-Denis : 1-1 (Tab 2-1)

- Seine-Saint-Denis / Val-d'Oise : 1- 0

- Essonne / Hauts-de-Seine : 2 – 0

- Val de Marne / Seine-et-Marne : 2 – 1

- Yvelines / Sélection des Districts : 3 – 0

- Pour la catégorie U15

Objectif : rassemblement Inter Ligues du 13 au 17 Avril 2020 à Fontainebleau, Aix-en-Provence et Clairefontaine

. Tournoi interdistricts le Samedi 30 Novembre 2019 à Morfondé

Les résultats :

- Seine-et-Marne / Val de Marne : 1 – 0

- Val-d'Oise / Seine-Saint-Denis : 0 – 0 (Tab 2-1)

- Essonne / Hauts-de-Seine : 2 – 1
- Yvelines / Sélection des Districts : 1 – 1 (Tab 2-1)
- Seine-Saint-Denis / Sélection des Districts : 5 – 2
- Val de Marne / Hauts de Seine : 2 – 0
- Essonne / Seine et Marne : 0 – 0 (Tab 3-2)
- Val-d'Oise / Yvelines : 2 – 1
- Val de Marne / Yvelines : 3 – 0
- Hauts-de-Seine / Sélection des Districts : 1 – 2
- Val d'Oise / Essonne : 0 – 2
- Seine-Saint-Denis / Seine-et-Marne : 0 – 1

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

. Les stages de début de saison :

- Grand Stage des arbitres régionaux le 26 Octobre 2019 à Saint-Brice-sous-Forêt au S.D.I.S.S.

Etaient concernés les arbitres des catégories Régional 2, Régional 3, Régional 3 Stagiaire, Arbitre Assistant Régional 2 et Arbitre Assistant Régional 2 Stagiaire soit plus de 150 arbitres qui ont participé à différents ateliers techniques et physiques organisés lors de ce stage.

- Stage des Observateurs de la Ligue le 26 Octobre 2019 à Saint-Brice-sous-Forêt

Le programme : échange sur les objectifs et la manière d'aborder une observation.

- Stage des Arbitres Futsal le 27 Octobre 2019 à Morfondé

Etaient concernés les arbitres des catégories Régional 1, Régional 2, Régional 3, et Régional 3 Stagiaire Futsal. 58 arbitres étaient présents.

Encadrement notamment assuré par les arbitres Fédéraux Futsal de la Ligue.

- Stage des Jeunes Arbitres Régionaux à Morfondé le 02 Novembre 2019

60 jeunes arbitres étaient présents.

Le programme : tests physique et théorique et informations sur les modifications des Lois du Jeu.

- Stage des Arbitres Féminines à Morfondé le 23 Novembre 2019

17 arbitres féminines étaient présentes à ce stage lors duquel il leur a été présenté les modifications des Lois du Jeu.

. Réunions de la Commission Régionale de l'Arbitrage :

- Le 21 Novembre 2019 : réunion plénière
- Prochaine réunion plénière le 23 Janvier 2020

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DE LA 2EME QUOTE-PART LICENCES ET DU RELEVÉ DE DROITS DE CHANGEMENT DE CLUB)

Le Comité,

Pris connaissance de l'état des paiements de la 2^{ème} quote-part licences (40%) et du relevé de Droits de Changement de Club,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., les clubs ont été informés, par courrier en date du 05 Novembre 2019, des

sommes dues au titre de la 2^{ème} quote-part licences (40%) et du relevé de Droits de Changement de Club,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.7 dudit Règlement Sportif Général, le règlement de ces sommes devait être effectué au plus tard le 25 Novembre 2019,

Considérant qu'un rappel quant à l'envoi de la demande de règlement de la 2^{ème} quote-part licences et/ou du relevé de Droits de Changement de Club d'une part, et quant à la date butoir de règlement d'autre part, a été effectué dans le journal officiel de la Ligue des 07, 14 et 28 Novembre 2019,

Considérant qu'à ce jour, certains clubs ne se sont toujours pas acquittés de tout ou partie de la 2^{ème} quote-part sur les licences et/ou du relevé de Droits de Changement de Club,

Considérant que cette situation est d'autant plus regrettable que le calendrier de versement de la quote-part licences a été modifié, depuis plusieurs saisons, pour répondre à la demande des clubs,

Considérant dès lors que dans un souci d'équité, les dispositions réglementaires en cas de non règlement des sommes dues à l'échéance de paiement fixée doivent être mises en œuvre à l'encontre des clubs concernés,

Par ces motifs,

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., **Dit qu'à défaut de règlement des sommes dues au plus tard le Jeudi 19 Décembre 2019, la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) des clubs débiteurs au titre de la 2^{ème} quote-part licences (40%) et/ou du relevé de Droits de Changement de Club seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.**

La régularisation de la situation financière du club étant considérée comme étant effective :

- pour un règlement par chèque : à la date d'envoi ou de dépôt à la Ligue du chèque,
 - pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par la Ligue,
 - pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement,
- Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.**

Une copie de la présente décision et de la liste des clubs concernés sera transmise aux Districts franciliens pour application sur les compétitions départementales.

ASSEMBLEE FEDERALE DU 14 DECEMBRE 2019 : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES FEDERAUX

Le Comité prend connaissance des propositions de modifications aux textes fédéraux qui seront soumises au vote de l'Assemblée Fédérale du 14 Décembre prochain.

Ces propositions de modifications concernent les textes fédéraux suivants :

. Le Règlement de la D.N.C.G. : proposition d'ajout de 2 indicateurs financiers (niveau de masse salariale et de fonds propres) dans le cadre du contrôle et de l'examen de la situation des clubs disputant les Championnats de Ligue 1 et Ligue 2.

. Le Règlement de la Licence « Club Fédéral » : pas d'attribution de la Licence si le club a fait l'objet d'une rétrogradation administrative prononcée par la D.N.C.G. / assouplissement des critères incontournables pour les clubs du National 3 (possibilité d'un manager général bénévole et pas d'obligation d'un terrain doté d'un éclairage classé).

. Le Règlement du Label Jeunes : modification de la pondération de certains critères.

Il est également relevé, non sans un certain étonnement, qu'il est proposé de ne plus tenir compte des éducateurs titulaires des anciens diplômés fédéraux et professionnels.

- . Le Règlement du Label Ecole Féminine de Football : mise en cohérence des critères incontournables de l'ensemble des Labels de la F.F.F..
- Il est par ailleurs relevé que ce texte prévoit des équivalences avec les C.F.F. alors qu'il est proposé de les supprimer dans le Règlement du Label Jeunes.
- . Le Règlement du Championnat National Féminin U19 : proposition de Règlement suite à l'Assemblée Fédérale du 08.06.2019.
- . Les Règlements des Championnats Nationaux de Jeunes et de la Phase d'Accession Interrégionale Futsal : proposition d'ajout d'un nouveau critère (avoir un minimum de 50 000 licences) pour le départage des Ligues pouvant présenter des équipes supplémentaires pour l'accession à ces Championnats Nationaux.

QUESTIONS DIVERSES

G. DELORME

- . Retour sur la journée contre la violence faite aux femmes.
- . Assemblée Générale du District le 07 Décembre prochain au siège de la F.F.F..
- . Salue le parcours en Coupe de France de l'ES NANTERRE qui disputera le 8^{ème} tour le 08 Décembre prochain.

D. VOISIN

- . Observe que depuis le début de saison, de nombreuses rencontres de R3 des Championnats U16 et U18 ne sont pas couverts par des arbitres.

JP MEURILLON

- . Regrette que les Districts n'aient pas été informés par la Ligue de la remise de dotations organisée le 04 Décembre prochain à Morfondé.
- Après avoir précisé que, s'agissant d'une « séance de rattrapage » visant à permettre aux clubs de récupérer leurs dotations, il n'y a pas de cérémonial particulier prévu à cette occasion, le Président rappelle qu'il s'agit de dotations allouées dans le cadre d'opérations de la Ligue.
- . Revient sur l'information donnée quant à la désignation par la Ligue des clubs bénéficiaires du dispositif des « chèques sport » et indique qu'il serait souhaitable qu'à l'avenir, les Districts soient associés au choix des clubs.

Le Président rappelle que cette opération s'inscrit dans le cadre des relations institutionnelles entre la Région Ile-de-France et les Comités sportifs régionaux qui relèvent de ses prérogatives et de sa compétence et entre lesquels existent des relations contractuelles via des conventions permettant le subventionnement d'un certain nombre d'actions. C'est dans ce contexte que la Région s'adresse à ses Comités Régionaux afin que ces derniers coordonnent pour elle des actions qu'elle entend mener en direction du mouvement sportif francilien. De la même façon, les Conseils Départementaux ont des relations avec les Comités sportifs départementaux en direction desquels ils mènent d'autres actions entrant dans leurs champs de compétence et selon leur propre politique sportive. A ce titre, la Ligue ne fait pas d'ingérence dans les relations qu'entretiennent les Districts avec les Comités Départementaux. Par conséquent, le Président s'étonne de cette observation ; au surplus, il n'y a jamais eu de concertation avec les Districts pour la désignation des clubs bénéficiaires de l'ancien dispositif « chèquetranSport » (remplacé par ce dispositif des « chèques sport ») et pour lequel M. MEURILLON ne s'était jamais ému jusqu'alors de l'absence de concertation des Districts. Etant également observé qu'avant 2013, l'ancienne équipe dirigeante de la Ligue avait retenu dans le cadre de ce dispositif des clubs de niveau national ! Il fait également observé que l'ancienne équipe dirigeante de la Ligue, par le passé, n'a jamais consulté les Districts dans le cadre de l'opération des « clubs formateurs » et que là non plus cela n'a jamais semblé inquiéter M. MEURILLON.

Enfin, il est précisé que lors de la réunion « Président de Ligue – Présidents de District » du 12 Novembre dernier, la liste des clubs bénéficiaires du dispositif des « chèques sport » au

titre de la présente saison a été communiquée aux Districts ; M. MEURILLON n'a alors formulé aucune observation. Il est donc surprenant que ce dernier revienne sur ce sujet aujourd'hui.

C. DELFORGE

. Retour sur l'Assemblée Générale du District du 22 Novembre dernier.
Il informe le Comité qu'un club du District a émis un vœu relatif à la possibilité de « sous-classer » 3 joueurs U19 dans une équipe U18.
Il est précisé qu'en l'état actuel des textes (article 153 des R.G. de la F.F.F.), cette possibilité de « sous-classement » ne concerne que les licenciés U20 pour leur participation à des compétitions de la catégorie d'âge U19.

N. GAMMOUDI

. Dresse un premier bilan des nouvelles compétitions Futsal proposées par le District, tant chez les garçons que chez les filles ; il observe que si les engagements sont limités chez les filles, cette nouvelle offre de pratique rencontre un franc succès chez les garçons.
. Observe que 4 joueurs de clubs du District de la SEINE-SAINT-DENIS ont été retenus avec la sélection nationale U17.
. Assemblée Générale du District le 13 Décembre prochain à Stains.
. Salue le parcours en Coupe GAMBARDELLA de la JA DRANCY.

P. COLLOT

. Retour sur l'Assemblée Générale du District du 23 Novembre 2019 au cours de laquelle a été signée par les Procureurs de Meaux, Melun et Fontainebleau une extension du protocole départemental visant à renforcer la lutte contre les incivilités et les actes de brutalité dans le football (protocole signé en 2018 avec la Préfète du département).
. Vente en cours des bâtiments de Melun et recherche de nouveaux locaux (en location) plus adaptés dans le même secteur.

F. THISSERANT

. Organisation d'un Critérium U15 Futsal.
. Football Féminin : sensibilisation des clubs engagés dans le Critérium Seniors Féminines à 7 à passer à une pratique à 11.
. Engagement des équipes Foot Loisir dans la Coupe de l'ESSONNE Futsal.
. Salue le parcours en Coupe de France de l'ESA LINAS MONTLHERY qui disputera le 8^{ème} tour le 08 Décembre prochain.

JJ COMBAL

. Salue le parcours en Coupe GAMBARDELLA de l'US RUNGIS dont l'équipe U18 évolue en D1, et qui disputera le 1^{er} tour fédéral le 14 Décembre prochain.

JC DAIX

. Prochaine réunion de la Commission Régionale Technique le 18 Janvier 2020.

G. MATHIEU

. Revient sur la problématique posée par la participation de clubs de Football d'Entreprise au Championnat des Anciens.

J. MONLOUIS

. A été retenue parmi les 21 avocats faisant partie du programme pro bono de la F.I.F.A..
Le Comité lui adresse de chaleureuses félicitations.

P. COUCHOUX

. Fait un point des travaux du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue.

J. SANDJAK

. Courrier de remerciements du Maire de Cergy-Pontoise en réponse à notre courrier de remerciements suite à l'accueil des Finales des Coupes du mois de Juin dernier.

. Séminaire fédéral « Football en milieu scolaire » qui se tiendra à Clairefontaine du Mardi 07 au Jeudi 09 Janvier 2019.

En plus d'un CTR et du Président de la Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire, un élu de la Ligue doit participer à ce séminaire. Ainsi, le Président demande si un élu peut se rendre disponible pour assister à ce séminaire.

. Donne lecture du courriel de Thierry MERCIER au sujet des InterDistrict U15 F du Samedi 23 Novembre dernier et de la réponse apportée par le D.T.R..

. Assemblée Générale Extraordinaire du District Parisien (pour l'adoption des Statuts définitifs du District) le 03 Décembre prochain au siège de la F.F.F..

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Président Délégué
Bruno FOUCHET